République Française - Département de l'HERAULT

Commune de LAROQUE - 34190

PROCES VERBAL - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 17 octobre 2022			
Nbre conseillers : 19		En exercice:	19
Présents:	14	Absents:	05
Votants:	17	Représentés:	03

Séance du : 24 octobre 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Laroque, dûment convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire** à la Mairie, sous la présidence de Mr CIRIBINO Pierrick, Maire.

<u>Etaient présents</u>: CIRIBINO Pierrick, AGRANIER Mary-José, BRAGER Thierry, BACH Olivier, BOURGOIN Françoise, RUIZ Renée, RICO Jean-Christophe, DURAND Anne, ANXIONNAT Elisabeth, NAJAS Chantal, PRUNIER Victor, CLET Jérémy, CAUMON Simone, DICOME Géralde

<u>Absents représentés</u>: ABRY Christine (procuration à AGRANIER Mary-José), TRICOU Julien (procuration à CIRIBINO Pierrick), BESSIERE Henri (procuration à CAUMON Simone),

Absents: PERON Quentin, CARRIERE Michel,

Secrétaire de séance : Madame AGRANIER Mary-José.

Pierrick CIRIBINO ouvre la séance et procède à l'appel nominal des membres. Il constate que les conditions de quorum sont remplies et il rappelle que le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal (27 septembre 2022) a été envoyé par courriel à chacun des membres. Après un tour de table, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité. Les membres présents ont signé.

Nomination du secrétaire de séance : Mary-José AGRANIER.

L'assemblée peut valablement délibérer.

MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DE LA MATERNITE DE GANGES

C'est avec une profonde gravité que le Maire de LAROQUE et son Conseil Municipal ont pris acte de l'annonce faite par le Président du groupe Cap Santé du risque de fermeture de la maternité de la clinique Saint Louis de Ganges. Implanté depuis 1957 sur le bassin de vie Gangeois, cet établissement dispose d'une maternité qui impacte un vaste rayon démographique sur le nord du territoire héraultais ainsi que sur un important cercle géographique du

département du Gard.

Nous souhaitons vivement réagir et, en ce sens, nous adhérons totalement au mouvement de soutien de ce service vital pour nos administrés et plus largement

pour notre territoire rural. Quelles que soient les raisons du risque de disparition de la maternité, tout doit être mis en œuvre tant au niveau du Groupe Cap Santé que des pouvoirs publics au travers de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et des élus pour permettre le maintien de la maternité au sein de la structure de Ganges.

Il est inacceptable pour un bassin de vie de 40 000 habitants dont fait partie LAROQUE d'être contraint à un trajet d'une heure pour aller accoucher dans

les grandes métropoles que sont Montpellier et Nîmes.

Les acteurs décisionnels de ce dossier et en particulier le groupe Cap Santé affirment que la fermeture de ce service vital n'est pas un problème financier ce qui induit que cette maternité de niveau 1 n'est pas soumise à une logique comptable. Espérons-le! La gestion comptable de la ruralité de notre territoire atteint ses limites et risque de les dépasser si la structure vient à fermer!

La maternité de Ganges constitue, dépuis 1992, une variable d'ajustement à la situation économique de la clinique. Il est temps de faire cesser ce débat et de pérenniser durablement ce service.

Comment en est-on arrivé là ? Comment est-il possible de laisser disparaître des services essentiels de proximité ? D'autre part, dans un territoire rural qui souffre déjà de disparités importantes alors que dans le même temps le Président de la République et son gouvernement s'engagent dans le maintien voire le renforcement des services de proximité!

Nous, élus locaux de LAROQUE, au contact direct de notre population, tirons la sonnette d'alarme quant à cette annonce de fermeture qui scellerait définitivement le manque d'intérêt et de confiance que portent les pouvoirs publics et ceux qui en ont la mission, aux habitants de notre territoire.

Tout en restant très vigilants quant aux décisions qui vont être prises, nous gardons donc espoir en l'esprit de responsabilité de chacun afin de garder

opérationnelle notre maternité.

Ouïe la lecture de cette motion par Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la motion de soutien au maintien de la maternité de Ganges qui sera transmise au Ministre de la Santé, au Préfet de l'Hérault, au Président de la Communauté des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, au Président du groupe Cap Santé ainsi qu'aux Parlementaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.